

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025
Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 10 – Loyer logement conventionné

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement situé au 12 Rue de l'Eglise est un logement conventionné avec un loyer encadré.

Le service Habitat Bureau Logement de la DDT a informé la commune que le loyer pratiqué était plus élevé que le maximum autorisé.

La révision par rapport à l'indice de référence des loyers donnait un loyer de 297.77 € à compter de novembre 2024, alors que le maximum autorisé est fixé à 285.31 €, soit une différence de 12.46 €.

Afin de se conformer à la loi, le loyer doit être revu à la baisse, soit 285.31 €.

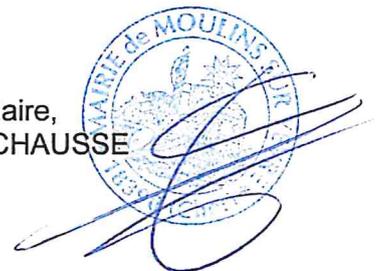
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer le loyer à 285.31 € de novembre 2024 à octobre 2025,
- de rembourser le trop versé de novembre 2024 à janvier 2025, soit la somme de 37.38 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER

Le Maire,
Fabien CHAUSSE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025
Publication du 30/01/2025 sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025
Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 11 – Révision libre des attributions de compensations 2025

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le dernier rapport de la CLECT en date du 07 février 2022 approuvé par les communes membres de la communauté de communes Terres du Haut Berry;

Vu la délibération en date du 28/11/2024 n°281124-197 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé à la majorité des deux tiers le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de la procédure de révision libre pour chacune des communes membres à compter de 1er janvier 2025 ;

Considérant que le coût d'1€/m² retenu en 2018 pour les transferts de charges concernant la compétence voirie ne reflète pas la réalité des prix,

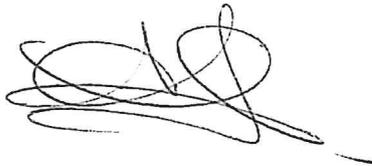
Considérant que le financement en découlant est insuffisant pour engager des travaux, remédier aux problèmes récurrents de détérioration des rives et pourvoir à l'entretien normalement nécessaire.

Considérant l'avis conforme du conseil des maires et de la commission voirie de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sur ce constat,

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, il est proposé d'opérer selon le régime dérogatoire de la révision libre des attributions de compensation, à savoir, par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, statuant à la majorité simple,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la révision libre de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à la Commune de Moulins sur Yèvre à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 227 589.98 €,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025
Publication du 30/01/2025 sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025
Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 12 – Réfection trottoirs Route de Sainte Solange

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

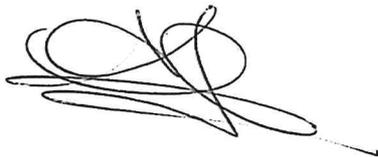
Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Suite à la décision du Conseil Municipal d'effectuer la réfection des trottoirs Route de Sainte Solange, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réception de deux devis relatifs à ces travaux :

- L'entreprise COLAS : 22 016.81 € HT
- L'entreprise THOMASSET : 21 065.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'Entreprise THOMASSET pour un montant HT de 21 065.00 € HT. et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le **30/01/2025**
Publication du **30/01/2025** sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Commune de Moulins sur Yèvre
Département du Cher

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025
Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 13 – Subvention au Comice Agricole de Baugy

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

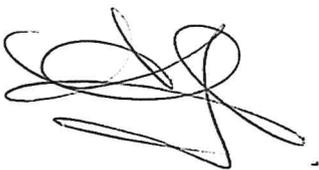
Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (7 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention) d'allouer une subvention de 1.5 € par habitant (base INSEE 872 hab), soit une somme globale de 1 308 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025
Publication du 30/01/2025 sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-vevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025

Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 14 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

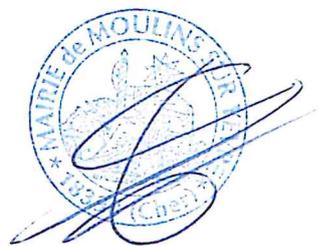
Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, et de verser une subvention de 200 € pour l'année 2025.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :

<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025
Publication du 30/01/2025 sur le site internet
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025

Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 15 – Attribution d'un pré en fermage

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

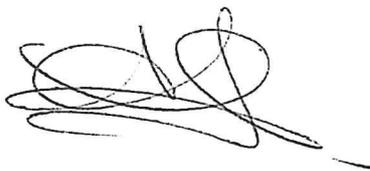
Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

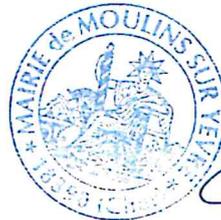
Monsieur le Maire informe le conseil municipal

- de la résiliation d'une location d'un pré de Miéry « Communal de Miéry d'une superficie de 4,5157 ha pour départ en retraite du locataire,
- de la candidature de M. Christopher GUENIN pour la reprise de ce pré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer ce pré à M. Christopher GUENIN et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :

<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025

Publication du 30/01/2025 sur le site internet

<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12
Présents : 10
Absents représentés : 0
Absents non représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 17 Janvier 2025
Date affichage : 17 Janvier 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 Janvier 2025

Délibération N° 2025 / 16 – Acquisition d'un terrain

Le vingt-sept janvier 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

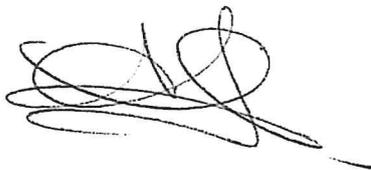
Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Sandra URBAIN – MERCIER, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

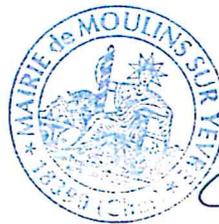
Absent(s) non représenté(s) : Pierre FABRE, Bruno LEPINAT

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Monsieur le Maire rappelle la proposition de vente de M. Claude GAMARD à la commune d'une parcelle de terrain en zone N, espace boisé, cadastré AB 0060 nommée « Pré Rabet » d'une superficie de 2.33 ha Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de cette parcelle cadastrée AB 0060 pour la somme de 4 000.00 €.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER



Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :

<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/01/2025

Publication du 30/01/2025 sur le site internet

<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>